

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 à 18 h 30**

**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 19 décembre 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. SIMONITI Jean-Claude, Mr RAYSSAC Pascal, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr VINCENT Jeanne.

**Etaient représentés** :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur AMELING Christian pouvoir à Monsieur VIDAL Jean-Christophe.
- Madame OGIER Marie pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pouvoir à Madame LAMARTINE-GEOFFROY Céline.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame VILLA Pierrette.
- Madame FERRAND Isabelle pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à Monsieur SIMONITI Jean-Claude.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Madame BARRAULT Simone.

**Absents** :

- Monsieur ZALATEU Jean-Jacques.
- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

**2018.70 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN – FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (F.S.T) – TRANCHE 2019.**

**VOTE : Pour : 27**

Mes chers collègues,

Par délibération du 12 novembre 2009, l'Agglomération d'Agen est appelée à verser des fonds de concours financiers afin d'apporter sa contribution aux projets structurants intéressant son territoire.

Le Fonds de Solidarité Territorial (F.S.T.) a été revu par délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2014.

Le Conseil Communautaire a déterminé les modalités d'attribution des aides aux Communes membres pour des opérations d'investissement structurant et

intéressant le développement du territoire. Le règlement d'intervention du Fonds de Solidarité Territoriale est défini depuis septembre 2015.

Le cadre réglementaire précise les trois conditions cumulatives à remplir pour le versement de ce fonds de concours :

- Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Prendre des délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné ;
- Ne pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Les projets de la Commune de Bon Rencontre, au titre du régime F.S.T, pour la tranche 2019 sont énumérés ci-dessous par catégorie, à savoir :

### **1- Voirie communale (régime dérogatoire) :**

L'avenue Albert Camus desservant l'entrée de ville côté Ouest, supporte un trafic routier de plus de 6550 véhicules par jour (comptage de novembre 2016).

Le revêtement enrobé de cette voirie date de plus de 34 ans et seules des reprises ponctuelles en bicouche ont été réalisées.

Dans l'attente du réaménagement complet de chaussée et trottoir à court terme, il convient de réaliser un revêtement en bicouche de Thiviers.

Cette intervention assurera l'étanchéité et la protection de la structure de chaussée sur un tronçon de 650ml.

L'estimation de cette opération s'élève à environ 20 000 € HT

Marché par entreprise de réfection réalisé dès juin 2019.

Subvention FST sollicitée 20 000 euros HT x 40 % = 8000 €

### **2-Dépendance de la voirie départementale (régime dérogatoire) :**

La RD n°269, en sortie de ville comporte une glissière de sécurité de protection des véhicules, vis-à-vis d'un fossé en pied de talus et situé 3 mètres plus bas.

Cette glissière s'est affaïssée et sa hauteur réglementaire de sécurité n'est plus respectée.

Compte tenu de la proximité du stade de Tortis, il convient de la réparer courant 2019.

Le coût de cette mise en sécurité est estimé à 5600€ HT.

Subvention FST sollicitée 5600 euros HT x 40 % = 2240 €

### **3- Aménagement espaces publics :**

La première tranche de 600ml du réaménagement de l'avenue Anatole France sur chaussée, piste cyclable et trottoir a été réalisée en 2017.

Cette voie supporte un trafic routier de 6500 véhicules par jour.

La deuxième tranche de 550ml sur la poursuite de cet aménagement concerne la création d'un trottoir de 1.50m de large, conforme à la réglementation PMR.

La participation communale pour cet aménagement s'élève à 93 095 € HT.

Subvention FST sollicitée  $93\,095\text{ €} \times 31\% = 28\,860\text{ €}$

#### **4 - Equipement communal de proximité :**

La ferme de Tortis datant du XVII<sup>ème</sup> siècle se compose d'une partie habitation, d'un pigeonnier attenant, d'un four à pain et d'une grange. Cette dernière, transformée en salle des fêtes est très prisée pour l'organisation de repas et de fêtes familiales.

Je vous rappelle que plusieurs indicateurs de mouvements de la structure et de vieillissement prématuré avaient été observés et nécessitaient l'avis d'un Bureau d'études spécialisé.

Le diagnostic réalisé a fait apparaître l'obligation de procéder à des travaux de réhabilitation de la charpente.

Les travaux de réfection s'effectueront dans le courant du second semestre 2019.

L'estimation de cette opération, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, pourrait s'élever à 350 000 euros HT.

Subvention FST sollicitée  $350\,000\text{ €} \times 25\% = 87\,500\text{ €}$

#### **5 -Accessibilité des équipements publics communaux :**

L'agenda d'accessibilité programmé a été approuvé par conseil municipal du 22 février 2017 et arrêté du 8 juin 2017 par le Préfet.

L'année 2019 concerne la mise en accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) caractérisée par les quatre cimetières de la Commune.

Ces travaux d'améliorations se portent principalement sur les revêtements des allées et les escaliers.

L'estimation de cette opération, prévue en 2019, sur les cimetières du Bourg, de Sainte Radegonde, de Saint Ferréol et de Cassou s'élève à 119 436 € HT.

Subvention FST sollicitée  $119\,436\text{ €} \times 30\% = 35\,830\text{ €}$

#### **6-Développement durable - piste cyclable (régime dérogatoire) :**

Création de 550ml d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,70ml de large, le long de la rue Anatole France, conformément au schéma directeur vélo. Ce projet est réalisé à l'occasion du chantier de réaménagement de la deuxième tranche 2019 de l'avenue Anatole France (voirie communautaire).

Cette voie verte est séparée de la chaussée par un aménagement semi-planté.

La participation communale pour cet aménagement cyclable s'élève à 166 385 € HT.

Montant des travaux = 166 385 € HT

Subvention FST sollicitée  $166\,385\text{ €} \times 34\% = 56\,570\text{ €}$

#### **7- Développement durable - économies d'énergie :**

Sans objet

**8-Développement durable : véhicules « propres » :**

Sans objet

**9-Panneau lumineux :**

Sans objet

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à solliciter auprès de L'Agglomération d'Agen, les demandes de subventions correspondantes énumérées ci-dessus, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale de l'année 2019, **pour un montant total de 219 000 €.**

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter auprès de L'Agglomération d'Agen, les demandes de subventions correspondantes énumérées ci-dessus, au titre du Fonds de Solidarité Territoriale de l'année 2019, pour un montant total de 219 000 €.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 20 décembre 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSTEAU**

